



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Page n. 1/6

## Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: **QUARZO-SF 0,7-1,2**  
Dénomination

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **Quartz gris sphérique 0,7 / 1,2 mm**

| Utilisations Identifiées | Industrial | Professionnelles | Consommateurs |
|--------------------------|------------|------------------|---------------|
|                          | ✓          | ✓                | -----         |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **IDEAL WORK SRL**  
Adresse: **Via Kennedy, 52**  
Localité et Pays: **31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**  
**Italie**  
**Tél. +39 0423/4535**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité [sicurezza@idealwork.it](mailto:sicurezza@idealwork.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à: **Belgique: +32 070 / 245 245**  
**France: ORFILA (INRS): + 33 ( 0 ) 1 45 42 59 59**  
**Luxembourg: 8002 5500**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères pour être classé comme dangereux, sur la base de ce qui est défini dans le règlement CE 1272/2008 et dans la directive 67/548 / CEE.

Selon le type de traitement et d'utilisation (par exemple broyage, séchage), de la silice cristalline respirable en suspension dans l'air peut être générée. Une inhalation prolongée et / ou massive de poussière de silice cristalline respirable peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et une respiration sifflante. L'exposition professionnelle à la poussière de silice cristalline respirable doit être surveillée et contrôlée.

Ce produit doit être manipulé avec soin pour éviter de générer de la poussière.

Règlement CE 1272/2008: Non classé

Classification UE (67/548 / CEE): Non classé

Ce produit contient moins de 1% de quartz (fraction fine).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

aucun

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Constituant principal: Quartz

Quantité: SiO<sub>2</sub>> 98%

NUMÉRO EINECS: 238-878-4

NUMÉRO DE CAS: 14808-60-7

Impuretés Ce produit contient moins de 1% de quartz (fraction fine) classé STOT RE1.



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Page n. 2/6

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Informations pas disponibles

##### CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer à grande eau et si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### INHALATION

Nous recommandons de prendre la personne exposée à l'extérieur.

##### INGESTION:

Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

##### CONTACT AVEC LA PEAU:

Aucune mesure spéciale de premiers secours n'est nécessaire.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu et retardé n'est observé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spéciale n'est requise.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est requis.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune protection incendie spécifique n'est requise.

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez de générer de la poussière en suspension dans l'air, portez un équipement de protection individuelle conformément à la législation nationale.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez de balayer à sec et utilisez un aspirateur ou des systèmes de lavage par pulvérisation d'eau pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Porter un équipement de protection individuelle conformément à la législation nationale.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez de générer de la poussière en suspension dans l'air. Fournir une ventilation d'aspiration adéquate dans les endroits où de la poussière en suspension dans l'air est générée. En cas de ventilation insuffisante, porter des appareils de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec soin pour éviter la rupture accidentelle de l'emballage avec dispersion du contenu dans l'air. Pour obtenir des conseils sur les techniques de manipulation sécuritaires, contactez le fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques mentionné à la section 16.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après utilisation; et enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où vous mangez.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / précautions



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Pagie n. 3/6

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et empêchez la dispersion du vent pendant le chargement et le déchargement. Gardez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés afin d'éviter une rupture accidentelle de l'emballage avec dispersion du contenu dans l'air.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des conseils sur des utilisations spécifiques, contactez le fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques mentionné à la section 16

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Respectez les limites légales d'exposition sur le lieu de travail pour tout type de poussière dispersée dans l'air (par exemple, poussière totale, poussière respirable, poussière de silice cristalline respirable).

La limite d'exposition professionnelle (LEP) pour la poussière de silice cristalline respirable est de 0,025 mg / m<sup>3</sup> en Italie, mesurée en TWA (Time Weighted Average) sur 8 heures. Pour des limites équivalentes dans d'autres pays, contactez un hygiéniste professionnel compétent ou une autorité locale.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussière en suspension dans l'air. Utiliser des installations de confinement des procédés, une ventilation par aspiration locale ou d'autres systèmes de contrôle technique pour maintenir les niveaux aéroportés en dessous des limites d'exposition. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des fumées ou du brouillard, utilisez une ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en dessous de la limite d'exposition. Appliquer des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les vêtements sales.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des yeux / du visage Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux dans les cas où il y a un risque de blessure aux yeux en raison de la pénétration.

#### PROTECTION DE LA PEAU:

Pas d'exigences spécifiques. Pour les mains, voir ci-dessous. Pour les travailleurs souffrant de dermatite ou de peau sensible, une protection appropriée est recommandée (par exemple vêtements de protection, crème barrière).

#### PROTECTION DES MAINS:

Pour les travailleurs souffrant de dermatite ou de peau sensible, une protection appropriée (par exemple, gants, crème barrière) est recommandée. Lavez-vous les mains à la fin de chaque quart de travail.

#### PROTECTION RESPIRATOIRE:

En cas d'exposition prolongée à des concentrations de poussières en suspension dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.

Les masques faciaux partiels ou complets avec filtres à particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3) sont recommandés. Voir EN 143: 2000 - Appareils de protection respiratoire. Filtres à particules.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE:

Évitez la dispersion par le vent

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                        |                               |
|----------------------------------------|-------------------------------|
| État physique                          | solido                        |
| Forme du grain                         | angulaire                     |
| Coleur                                 | gris / blanc                  |
| Odeur                                  | inodore                       |
| Seuil d'odeur                          | Sans objet                    |
| pH                                     | pH (400 g / l d'eau à 20 ° C) |
| Point de fusion / point de congélation | 1710°C                        |
| Densité relative                       | 2,65 g/cm <sup>3</sup>        |
| Solubilité dans l'eau                  | Négligeable                   |
| Solubilité dans l'acide fluorhydrique  | Oui                           |
| Taux d'évaporation                     | Négligeable                   |

### 9.2. Autres informations: Informations pas disponibles



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Page n. 4/6

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Inerte, pas réactif

#### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse.

#### 10.4. Conditions à éviter

Sans objet

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans objet

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Corrosion / irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Lésions oculaires graves / irritation oculaire grave

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### carcinogénicité

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) due à une exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

##### Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Sans objet

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Sans objet



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Page n. 5/6

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sans objet

### 12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sans objet

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable spécifique n'est connu.

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits inutilisés

Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination. Ils peuvent être éliminés conformément aux réglementations locales.

#### Emballage

La formation de poussière causée par les résidus pendant la phase d'emballage doit être évitée et une protection appropriée pour les travailleurs doit être assurée.

Conserver les emballages usagés dans des conteneurs fermés.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués conformément aux réglementations locales.

La réutilisation de l'emballage n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets agréée.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

### 14.1. Numéro ONU

Pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Normes et législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de santé, de sécurité et d'environnement

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7.



# IDEAL WORK

## QUARZO-SF 0,7-1,2

Revision n. 3  
Du 12/04/2018  
Imprimé le 05/05/2020  
Page n. 6/6

### RUBRIQUE 16. Autres informations

#### Formation

Les travailleurs doivent être informés de la présence de silice cristalline et doivent être correctement formés à l'utilisation et à la manipulation appropriées de ce produit, conformément aux réglementations applicables.

Dialogue social sur la silice cristalline respirable Le 25 avril 2006, un accord de dialogue social multisectoriel a été signé sur la protection de la santé des travailleurs par la manipulation et l'utilisation correctes de la silice cristalline et des produits contenant de la silice cristalline.

Cet accord autonome, qui a reçu le soutien financier de la Commission européenne, est basé sur un guide de bonnes pratiques. Les dispositions de l'accord sont entrées en vigueur le 25 octobre 2006. L'accord a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006 / C 279/02). Le texte de l'accord et ses annexes, y compris le Guide des bonnes pratiques, sont disponibles sur <http://www.nepsi.eu> et offrent des informations et des indications utiles pour la manipulation de produits contenant de la silice cristalline respirable. Sur demande, des références bibliographiques sont disponibles auprès d'EUROSIL, l'association européenne des producteurs industriels de silice.

Une exposition prolongée ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire causée par le dépôt de fines particules respirables de silice cristalline dans les poumons. En 1997, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) est parvenu à la conclusion que l'exposition professionnelle à la silice cristalline chez l'homme peut provoquer un cancer du poumon (cancérogène humain de catégorie 1). Cependant, le CIRC a reconnu que cela ne s'applique pas à toutes les formes d'exposition ni à tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC pour l'évaluation des risques de cancer pour l'homme dus aux produits chimiques, à la silice, à la poussière contenant de la silice et aux fibres organiques, 1997, volume 68, CIRC, Lyon, France).

En juin 2003, le SCOEL (Comité scientifique de l'UE pour les limites d'exposition professionnelle) a déclaré que l'inhalation de poussières de silice cristalline respirable avait pour principal effet sur la silicose la silicose. "Il existe suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est plus élevé chez les personnes atteintes de silicose (et, à notre connaissance, pas chez les employés sans silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans l'industrie céramique). Par conséquent, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer "(SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003). Il existe donc des preuves à l'appui du fait que le plus grand risque de cancer serait limité aux personnes qui souffrent déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites d'exposition professionnelle fixées par la législation en vigueur et en mettant en place des mesures de gestion des risques supplémentaires, le cas échéant (voir section 16 ci-dessous).

(\*) = changements vers la dernière version